



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 95050

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le problème de l'acquisition des mécanismes de la lecture et du calcul que rencontrent de très nombreux petits écoliers. Il lui demande s'il ne pourrait pas envisager de réduire les effectifs des cours préparatoires en les dédoublant afin de donner à tous les enfants davantage de chances d'acquérir les fondamentaux. Cette mesure devrait permettre à de nombreux enfants de poursuivre ainsi une meilleure scolarité dans le primaire et leur éviter des situations d'échec scolaire.

Texte de la réponse

La réduction des effectifs d'élèves en classe de CP a été expérimentée durant les années scolaires 2002-2003 et 2003-2004, dans le cadre d'un précédent plan de lutte contre l'illettrisme. À l'issue de la première année d'expérimentation, la direction de l'évaluation et de la prospective fait état de progrès des élèves, réels mais modestes, (toutes choses égales par ailleurs, les élèves des classes à effectifs réduits ont réussi à 68,8 % les épreuves d'évaluation proposées, contre 66,2 % de ceux des classes témoins). Toutefois, le niveau initial et les caractéristiques individuelles des élèves expliquent une part très importante des écarts de résultats : la taille des classes a un effet statistiquement significatif mais assez faible sur la progression des élèves, les caractéristiques individuelles et le niveau initial en octobre ayant un effet plus marqué. On a constaté également que les élèves les plus faibles en début d'année n'ont pas tiré davantage profit que les autres de ce dispositif. Les progrès des redoublants n'ont pas été plus marqués dans les classes à faible effectif que dans les classes témoins. En fin d'année, 5 % des élèves des classes à effectif réduit ont été maintenus au CP contre 5,9 % dans les classes témoins. En 2003-2004, l'expérimentation s'est poursuivie dans un cadre élargi : 3 500 classes de CP concernées, bénéficiant, soit d'une réduction d'effectif, soit de la présence d'un maître supplémentaire, soit d'un encadrement renforcé par la présence d'un assistant d'éducation. Le suivi de cette expérimentation a fait l'objet d'un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale, publié en 2004. L'IGEN conclut que, « même dans les conditions très favorables dont disposaient les classes observées, la prise en compte de la diversité des élèves n'est pas sensiblement améliorée. [...] Il semble bien, au regard de l'analyse des classes visitées, que les enseignants des CP spécifiques, mis en place afin d'améliorer l'apprentissage de la lecture, conduisent leur pratique de classe, au plan pédagogique, de façon similaire aux enseignants des CP témoins. [...] Aller plus loin exige très vraisemblablement un effort renouvelé en formation [...] et une exigence plus forte de l'institution avec une vérification de la mise en oeuvre lors des inspections ». Dans ce contexte, il n'est pas proposé de reconduire un dispositif qui ne fait pas la preuve de son efficacité. Ces constats ont largement inspiré la réforme de l'école primaire mise en oeuvre depuis 2008. Les nouveaux programmes du 1er degré, des évaluations nationales régulières, un nouvel aménagement de la semaine scolaire permettant l'institution de deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée pour tous les élèves qui ont besoin d'aide, la proposition de stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires aux élèves de CM, le recentrage des actions des maîtres spécialisés des RASED sur l'aide aux élèves rencontrant de graves difficultés, toutes ces mesures n'ont d'autre but que d'améliorer la maîtrise des fondamentaux par tous les élèves. À cela s'ajoute le plan de lutte contre

l'illettrisme, décidé par le ministre de l'éducation nationale, afin de concentrer l'effort dès l'école maternelle, sur l'apprentissage méthodique du vocabulaire, la lecture aux élèves de façon précoce des textes de qualité. À l'école élémentaire, il s'agit de renforcer les automatismes grâce à l'apprentissage par coeur, la répétition et la récitation, l'encouragement au plaisir de lire sous toutes ses formes. Pour accompagner cette réforme, qui concerne l'école maternelle comme l'école élémentaire, des formations sont mises en place dans les circonscriptions pour aider les enseignants dans leur appropriation de ces nouveaux dispositifs et des outils sont diffusés pour aider les enseignants dans leur travail. Par ailleurs, des recherches sont engagées avec le CNRS pour concevoir et évaluer des méthodes efficaces dans cette phase déterminante de l'apprentissage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95050

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13262

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9149